



## CTL des 20 et 28 mai 2014

**Métropole, primes (d'accueil, de résultats), ZUS, horaires d'ouverture etc...**

La création de la future trésorerie « Métropole » constituait le thème central du Comité technique du 20 mai ainsi que de celui du 28 qui est intervenu suite au vote négatif de l'ensemble des organisations syndicales. Par ailleurs, nous avons utilisé ces rencontres pour obtenir des explications sur des sujets sensibles et d'actualité.

### Métropole :

Nous avons réaffirmé notre opposition de principe à la création d'une collectivité nouvelle qui sous prétexte de simplification ( !) constitue une importante atteinte au principe d'égalité républicaine. Le retour aux fiefs est-il pour bientôt ?

De même, concernant le périmètre de la fusion décidée par la DRFiP, nous avons dénoncé l'inclusion de la trésorerie municipale dans une opération qui ne la concernait pas *a priori*. La ville de Lyon aurait-elle disparu dans l'opération ? C'est cet élément qui a principalement fondé notre opposition et notre vote négatif.

Nous avons initialement averti la direction que nous serions attentifs à ce que cette « méga-fusion » ne soit pas le prétexte à des suppressions d'emplois supplémentaires.

Nous avons profité de ce CTL pour signaler le **grand nombre de départs en instance** (retraites, promotions mais surtout mutations) dans les trois postes et le risque de déstabilisation de l'effectif mais aussi et surtout pour mettre en garde le directeur contre la **tentation de ne pas remplacer tout le monde...**

Nous avons également dénoncé la trop tardive implication des agents dans les groupes de travail. Techniquement les interrogations restent nombreuses (répartitions des RAR, marchés publics etc...) et la trop grande proximité -mi-octobre- de la première opération de fusion (GL/LM) est source d'inquiétude.

La décision de procéder à une première fusion partielle et anticipée implique que les agents concernés de la Paierie départementale rejoindront leurs collègues bien après, ce qui ne constitue évidemment pas un facteur de bonne intégration.

Sur la **gestion des mutations**, la direction a confirmé qu'elle donnait droit à notre demande de fin 2013 d'octroyer aux agents des trois postes une « super-priorité » locale sur les destinations de leur choix.

Par ailleurs, nous avons également demandé que les collègues puissent préciser leur choix de service à l'intérieur de la nouvelle entité (sous-choix). La direction nous a donné un accord de principe sans garantie pour autant.

Les vœux devront être exprimés sous quinze jours avant la fin du CTL. Le point de départ a été fixé au 2 juin avec une date butoir au 17 juin.

Les collègues d'une autre OS se sont joints à nous pour apporter des amendements au projet de plan sur le site de « Bellecordière ». Pour l'essentiel, un box de réception, une salle de convivialité plus grande ont été demandés. Le CHS de juin se penchera sur les évolutions proposées.

Par ailleurs, nous avons appris que le poste d'adjoint (IDIV) de la Paierie serait réaffecté à la division SPL de la direction.

L'unanimité des votes « contre » a donc conduit à une seconde convocation le 28 mai, séance au cours de laquelle nous avons réitéré notre opposition et que nous avons mis à profit pour obtenir des réponses sur plusieurs sujets « chauds ».

**Questions « diverses » FO-DGFIP :**

Prime d'accueil : La prime qui fait tant parler...

Le montant et le périmètre : activité 2013. Proportionnellement à la durée d'affectation à l'accueil. Avec un minimum de 50.00 et maximum de 400. Accueil généraliste permanent. En conséquence, dicit la direction, en seront exclus : PRS, CDIF et services d'enregistrement. Dans les SIP « grands sites », les équipes d'accueil dédiées en bénéficieront à l'exclusion des caissiers (indemnité de caisse). Dans les SIE, plus des 2/3 des agents pourraient être concernés, mais avec des montants faibles. Dans les trésoreries, la situation est à géométrie variable. Les moins de cinq agents, par exemple voient leur caissier seuls en bénéficiant car ceux-ci ne perçoivent pas l'indemnité de caisse. (Pas de cumul des deux).

Au final, une grande complexité d'application, des iniquités nombreuses et des montants qui ne sauraient ni réellement prendre en compte la pénibilité des fonctions d'accueil ni surtout compenser l'insupportable blocage du point d'indice !

Prime de résultat :

Versée initialement en avril puis récemment en mai, elle ne sera pas versée cette année en juin mai peut-être... en septembre. Même son montant n'est toujours pas connu à cette heure. Il est pourtant en théorie fonction des résultats 2013...

En marge de ces dossiers, nous avons évoqué le sujet des ACF pour les BDV. En effet, à l'issue du dernier groupe de travail national sur le sujet, il ressort que les collègues des DVNI auraient 25 points d'ACF, ceux des DIRCOFI 15 et ceux des BDV départementales... rien !!! Cet état de fait est inacceptable. Nous y reviendrons.

ZUS :

Les demandes sont traitées en fonction de la date d'arrivée du dossier complet. Les derniers arrivés dans le Rhône sont ceux de l'ancienne trésorerie de St Priest. Il semble que la centrale traite actuellement les dossiers parvenus début 2013... La patience va devoir être de rigueur !

CAE :

Il fait souvent (trop) chaud (jusqu'à 29°). Il est temps de relancer la clim !

PS : SI VOUS SOUHAITEZ PLUS DE DETAILS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

BULLETIN D'ADHESION

NOM : ..... PRENOM : .....  
GRADE : .....  
AFFECTATION : .....  
.....

déclare vouloir adhérer F.O. DGFIP

Fait à ..... le.....  
(signature)